



EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE **LOC-EGUINER**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901284-20260918-DEL_2026_038-DE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents	
au Conseil	En exercice
Municipal	

11

11

Date de la convocation :

11 septembre 2026

Date d'affichage :

11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à **vingt heures**, le Conseil Municipal de LOC-EGUINER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle de Conseil Municipal, sous la présidence de **M. Henri BILLON, Maire**.

Présents : Henri BILLON, Marie-Laure GUEGUEN, Olivier CLOAREC, Serge MIOSSEC, Eric DONVAL, Myriam RIOU, Jean-Cyril SEGUIN, Aurélie QUENTRIC, Amandine GAC et Myriam RIOU.

Absent(s) : Guillaume NICOLAS donne pouvoir Olivier CLOAREC

Secrétaire de séance : Marie-Laure GUEGUEN

Délibération n°2026-038

DELIBERATION PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant que la commune de Loc-Eguiner doit organiser pour l'année 2027 sur son territoire le recensement de la population

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement,

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Mme GUEGUEN Marie-Laure, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement :

- De fixer à 1 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.
- De recruter d'agents contractuels : accroissement temporaire d'activité
- D'autoriser M. le Maire à recruter, par contrat visé au 1° de l'article 3 I de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **LOC-EGUINER**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901284-20260918-DEL_2026_038-DE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Loc-Eguiner, le 18 septembre 2026

Le Maire, Henri BILLON



La secrétaire de séance, Marie-Laure GUEGUEN